



ARRÊTÉ DU MAIRE N°073-2026

Le Maire de SEYssel (Haute-Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,
Vu le Code de la Route,

Considérant la demande de EC INGENIERIE ROUTE sise 19 Rue Marius Berliet 69720 SAINT BONNET DE MURE, pour réaliser des travaux de prélèvements d'enrobés par carottage dans la période du 29 juin 2026 au 10 juillet 2026,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes les précautions pour la sécurité des usagers et des intervenants,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Sur une journée pendant la période du 29 juin 2026 au 10 juillet 2026, EC INGENIERIE ROUTE est autorisée à effectuer des travaux de prélèvements d'enrobés par carottage sur la RD17 PR21+000 à PR24+600.

Pendant les travaux et à hauteur du chantier :

- **La circulation se fera sur une route réduite à une voie.**
- **La circulation sera alternée manuellement.**
- **La vitesse sera limitée à 30 Km/h pour tous les véhicules.**

ARTICLE 2 La signalisation rendue nécessaire par la présence du chantier et par la réglementation de la circulation faisant l'objet du présent arrêté, sera conforme à l'instruction sur la signalisation temporaire des routes.

L'entreprise EC INGENIERIE ROUTE sera tenue d'assurer la fourniture, la mise en place, l'entretien et la dépose de cette signalisation.

Elle conservera pendant toute la durée des travaux et jusqu'à enlèvement de cette signalisation, la responsabilité de la sécurité, tant des usagers que du chantier lui-même. Sa responsabilité sera substituée à celle de la commune de Seyssel si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de cette réglementation.

ARTICLE 3 Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

ARTICLE 4 Le demandeur veillera à prioriser le passage des bus de transport scolaire.

ARTICLE 5 Le demandeur veillera à ne pas entraver l'accès des services de secours devant intervenir en urgence sur le secteur.

ARTICLE 6 Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et lieux habituels.

Ampliation sera adressée :

- à la gendarmerie de Seyssel,
- à la police pluricommunale de Seyssel,
- au centre de secours de Seyssel,
- au centre technique municipal de Seyssel,
- au centre technique départemental,
- à EC INGENIERIE ROUTE sise 19 Rue Marius Berliet 69720 SAINT BONNET DE MURE,

A Seyssel, le 25 juin 2026,
Le Maire, Florian ZUCCALLI

